



L'UDAF 35 et le Crédit Mutuel Arkéa veulent faciliter l'accès au crédit

Le 3 mars 2015. – L'UDAF 35 et le Crédit Mutuel de Bretagne ont décidé de coopérer afin d'offrir à des familles la possibilité d'accéder au crédit *via* la formule du microcrédit personnel. Une convention définissant les modalités de cette coopération a été officialisée aujourd'hui par Chantal Vennegeus, Présidente d'Ark'ensol Entraide (Crédit Mutuel Arkéa), et Gilles Morel, Président de l'UDAF 35.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la loi Borloo de 2005 et du fonds de cohésion sociale. Les prêts, d'un montant de 300 à 3 000 euros sur une durée maximale de 3 ans, peuvent être accordés à des personnes à ressources modestes ou en situation précaire pour financer certains projets facilitant le retour à l'emploi ou l'équipement familial : financement d'un véhicule, amélioration de l'habitat, emploi et mobilité, équipement, permis de conduire, frais d'agence et caution pour l'entrée dans un nouveau logement ... La décision d'octroi de prêt est prise par un comité associant l'UDAF et le CMB. Le taux de ce prêt est celui du Livret Bleu, soit actuellement 1,00 %.

Concrètement, une personne susceptible d'être intéressée par un microcrédit personnel doit, en premier lieu, prendre contact avec l'UDAF 35 qui examinera avec elle l'opportunité de faire appel à ce dispositif. Si le microcrédit personnel paraît constituer une solution, un dossier sera monté et soumis à la décision d'un comité paritaire (deux représentants de l'UDAF 35 / deux représentants du CMB). En cas d'accord, le prêt sera débloqué par la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes St Sauveur.

« L'objectif de l'UDAF, commente Monsieur MOREL, est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues de l'accès aux prêts bancaires dans une démarche de prévention de l'endettement et de soutien aux familles en difficultés. Le service Accès aux Droits de l'UDAF 35 est engagé dans le microcrédit depuis 2007 ; à ce titre plus de 2000 demandes ont été recensées pour près de 950 dossiers instruits et 300 prêts accordés »

Pour sa part, Chantal Vennegeus indique : *« Le Crédit Mutuel de Bretagne a une expérience solide du microcrédit personnel. Nous y intervenons depuis 2005 et avons accordé près de 3 millions d'euros dans ce cadre, aux côtés d'une vingtaine d'associations partenaires. Nous sommes heureux de compléter notre dispositif en nous engageant aux côtés de l'UDAF 35 ».*

A propos de Crédit Mutuel ARKEA

Le Crédit Mutuel ARKEA est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, ainsi que d'une vingtaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Financo, Federal Finance, Suravenir, CFCAL...). Avec près de 9 000 salariés, 4 000 administrateurs, 3,2 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et 91 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel ARKEA se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Plus d'informations sur www.arkea.com.